

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 652

Artikel: Deuxième pilier. Partie II, Priorité aux plus démunis
Autor: Gilliand, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin de l'ennui

Fritz Honegger va se replonger. Peu importe qu'il se contente ou non de sa retraite et de sa jolie fortune (il n'est qu'une fois millionnaire, situation plutôt moyenne sur les bords du lac de Zurich). On n'entendra plus guère parler de cet ancien président de la Confédération en politique, où son fils Eric assure d'ailleurs avec ferveur la relève.

Le point d'interrogation final, c'est qu'on ne peut même pas prévoir à quoi il passera son temps devenu libre. Son prédécesseur Brugger fait tourner ses petits trains, et Schaffner brasse toujours des affaires. A Fritz Honegger, on ne connaît pas de hobby, et encore moins le goût de toucher les gros chèques. Après tout, il a réduit déjà une fois de moitié son revenu en entrant au Conseil fédéral; il pourrait tout aussi bien renouveler l'opération et, enfin, ne rien faire. Peut-être cesserait-il alors d'avoir l'air de s'ennuyer.

COURRIER

La CEDRA et la géologie

Pour Gil Stauffer, les sites présentés par la CEDRA au Val-de-Travers et celui de la Heutte Frinvilier sont à ce point peu favorables au stockage de déchets radioactifs que le dernier des étudiants en géologie aurait tôt fait de s'en rendre compte. Ne s'en rendrait-il pas immédiatement compte qu'il se ferait botter le cul à la vitesse de la lumière et se verrait conseiller aussi sec d'aller vendre plutôt des glaces et des sucettes.

En ma qualité de géologue, d'enseignant de cette

discipline, je m'étonne de la somme d'affirmations peu nuancées contenues dans ce papier.

Si l'un de mes étudiants présentait les propositions de la CEDRA rapportées ici pour le stockage des déchets moyennement et faiblement radioactifs (pourquoi ne pas préciser ce fait important?), j'en serais d'abord fort heureux, puisqu'il témoignerait de l'intérêt que prend un futur géologue pour l'un des problèmes fondamentaux de notre temps. Si mon étudiant m'avait proposé les sites Les Coperies et Mauron comme lieux de dépôts possibles, cela me montrerait qu'il a assimilé quelques notions de base de géologie et d'hydrogéologie qui sont souvent ignorées. J'aurais d'abord tendance à le féliciter et ensuite j'éprouverais le besoin de m'entretenir avec lui pour que nous examinions ensemble la complexité du problème.

Cet échange nous permettrait certainement de nous rendre compte des nombreuses lacunes géologiques qu'il importerait de combler avant de pouvoir prétendre que ces sites sont les meilleurs choix possibles.

Dans cet examen critique, nous évoquerions certainement quelques difficultés que la CEDRA ne mentionne pas dans son rapport. Nous serions peut-être conduits à recommander l'étude d'autres sites que ceux proposés par la CEDRA. Cet exercice nous permettrait certainement de nous rendre compte de la difficulté de faire des propositions et de la somme d'études qu'il faudrait et faudra encore consentir pour parvenir à des propositions qui pourront un jour être qualifiées de «meilleur choix possible».

Dans la phase d'étude actuelle, il est facile de parler d'incompétence, surtout lorsqu'on reste dans les généralités, qu'on se garde de critiques précises, qu'on ne présente rien de constructif et qu'on ne fait pas mention des lacunes de connaissance que reconnaît la CEDRA. Adresser des coups de pied à la vitesse de la lumière ne facilite hélas pas la réflexion. Je ne recommande et ne pratique pas cet enseignement et j'aimerais croire qu'il y a d'autres voies pour faire comprendre la complexité et la difficulté de problèmes scientifiques à un journaliste.

Il serait temps de se rendre compte que les jugements à l'emporte-pièce discréditent une opposition qui peut être très utile par des critiques réfléchies.

J.-P. Schaer

M. Schaer a parfaitement raison. Comme, sur le fond, il ne me donne pas tort, j'en conclus que nos points de vue ne divergent vraiment que sur un point: l'utilité pédagogique des coups de pied au cul. Je suis plutôt pour. M. Schaer semble plutôt contre.

G. S.

DEUXIÈME PILIER. — II

Priorité aux plus démunis

Deuxième pilier: après la longue marche législative (cf. DP 650: «Ce n'est qu'un début»), le plus gros reste à faire, à savoir la mise en place pratique du fonctionnement de l'institution! Pierre Gilliard poursuit ci-dessous la mise au point qu'il entreprenait dans ces colonnes il y a quinze jours. Ce, sur la base d'une contribution publiée (avec Marc Diserens) dans la somme qui vient de paraître (dans la collection Réalités sociales; adresse utile: case postale 797, 1001 Lausanne) sous le titre global «Vieillir aujourd'hui et demain» — quelque six cents pages claires, soigneusement documentées, pistes indispensables pour une réflexion sur un des problèmes les plus cruciaux de la fin du siècle.

D'aucuns voudraient remodeler complètement la prévoyance-vieillesse helvétique et ses modes de financement. Mais en dehors d'un choc politique, il paraît illusoire de bouleverser des comportements et de remettre en cause une structure qui fonctionne, des acquis consolidés pour de nom-

breux travailleurs, un large accord populaire obtenu en 1972, et une construction péniblement parachevée en 1982. Aussi le fondement de la législation demeurera, selon toute vraisemblance. Mais l'accent peut être porté sur le renforcement du premier ou du deuxième pilier.

A cet égard, les débats ne sont pas clos. On peut lire d'étranges propos¹: ceux qui ne produisent plus — les vieux — entravent (sic) la production et accroissent l'insatisfaction des actifs! Selon les auteurs, c'est pourquoi la capitalisation entre autres, serait préférable. Veut-on allumer une guerre des générations?

Le 2^e pilier sanctionne actuellement les inégalités de revenus entre branches économiques et professions, entre sexes, et les reproduit pendant la retraite. Tablant sur une économie stable à long terme, la capitalisation est un pari sur le futur. Or nul n'est devin.

Ce qui importe, maintenant, c'est l'orientation des investissements que l'accumulation de ces fonds sociaux va permettre: faut-il viser le rendement maximal du capital, ou un développement de notre société conforme à une amélioration de la qualité de vie? Investir n'importe où, n'importe comment et pour n'importe quoi pourvu que cela rapporte de hauts intérêts, ou en vue de promouvoir, par exemple, une politique sociale du logement, un aménagement de la cité?

La répartition est plus équitable et plus aisément adaptable. Par l'AVS — dans un premier temps et de façon transitoire par l'élévation des prestations complémentaires — le sort des plus démunis peut être rapidement amélioré: l'élévation du revenu du cinquième des rentiers AVS les moins bien situés (moins de 1000 francs par mois en 1976) représente vraisemblablement 1/2 à 3/4% de l'ensemble des revenus déclarés². Le but de la solidarité, essentielle dans une société dont la devise est: «un pour tous, tous pour un», peut être atteint rapidement et sélectivement par une adaptation du premier pilier.

L'incertitude du lendemain de nombreux vieillards — voire leur angoisse de ne pouvoir faire face à des

obligations pécuniaires — accroît sensiblement l'institutionnalisation: une personne sur quatre au-delà de 85 ans, est dans un établissement médico-social. Or, le placement dépend encore des conditions matérielles — et non seulement de l'impotence et de la maladie —: les plus pauvres sont plus fréquemment en institution. Aussi, il est probable que l'augmentation sélective des prestations de l'AVS aux plus démunis représente une économie substantielle en matière de santé et d'assistance publiques.

L'enjeu — qui est grand — reste ouvert. C'est au premier pilier, à mon avis, qu'il convient d'accorder, dorénavant, la priorité. L'objectif est de faire disparaître des inégalités matérielles choquantes dans notre pays.

Pierre Gilliard

¹ «Le Mois», SBS 4/1981.

² Essai d'estimation, qui sera publié dans un ouvrage réanalysant correctement l'étude sur la situation économique des rentiers AVS (en 1976).

JUSTICE

Un incorruptible au Tessin

L'intervention du procureur du Sotto Ceneri dans l'affaire Gelli a replacé ce magistrat sous les projecteurs de l'actualité; Paolo Bernasconi, 39 ans, étonne, car en Suisse la justice fait plutôt montre d'une certaine timidité face à la grande criminalité en col blanc: il est certain qu'ici la faiblesse des moyens techniques d'investigation (peu ou pas d'experts-comptables à disposition) se conjugue avec le respect craintif que suscitent les pouvoirs établis, particulièrement financiers.

Deux exceptions notoires à cet état de fait: deux magistrats dont la couleur politique surprend; à Genève, le procureur général Raymond Foëx, présenté par le parti libéral et exemple type du vieux protestant genevois, ne craint ni la banque ni la police lorsqu'il estime la loi bafouée.

Les radicaux tessinois auraient dû se méfier de Paolo Bernasconi, de sa dégaine de sale gamin buté, de sa mèche trop longue qui lui dévore le

front, lorsqu'ils ont présenté sa candidature pour le poste de procureur du Sotto Ceneri. Le radicalisme du jeune magistrat date quelque peu; par son père, Pino, en son temps rédacteur en chef de l'organe du parti, la «Gazetta ticinese», il se rattache à l'époque où les radicaux se faisaient les inter-prètes du peuple contre les oligarchies en place.

Aujourd'hui, le courage et l'efficacité de Paolo Bernasconi donnent aux affaires dont il a la charge un petit air de western. Pour compléter le tableau, le délégué à la police du Sotto Ceneri, avec lequel il fait équipe, utilise les méthodes un peu rudes des séries noires.

Ces deux personnages, le cerveau et le bras, à la mode des fables de l'Ouest américain qui font le bonheur du cinéma populaire italien, ne suscitent pas que des applaudissements. Tout ce que l'univers bancaire d'outre-Gotthard compte d'escrocs ou de cavaleurs craint de faire les frais de l'efficacité d'un magistrat qui ne recule pas devant les affaires les plus complexes. A son tableau de chasse, le krach de la banque Weisscredit, celui de la banque Vallugano, l'affaire de la bourse aux marchandises de Campione. Mais le procès qui le révéla au grand public fut bien entendu celui du Crédit Suisse /Texon; ses adversaires avaient tenté de l'inquiéter en évoquant les liens amicaux qui l'unissaient à la famille d'un des accusés; ce défi le libéra de ses dernières timidités et son accusation implacable porta sur le système et non pas, comme certains l'avaient espéré, sur les agissements d'une simple succursale du Crédit Suisse.

L'action de Bernasconi est très populaire et n'est pas sans influence sur ses collègues; elle lui a, c'est connu, suscité quelques inimitiés; à la suite des critiques portées par la «Gazetta ticinese», l'organe des radicaux, il dut s'expliquer devant les instances de son parti et les convaincre.

Au moment où la crise fait apparaître le secteur bancaire comme l'un des plus importants de l'économie nationale, il est intéressant de suivre le destin de ce justicier, poursuivant sa tâche sans peur et sans reproche, décidé à moraliser le monde de la finance.